

<b>Index des Annexes</b> <b>à l'arrêté établissant le référentiel régional</b> <b>de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée</b> <b>en agriculture pour la région Occitanie</b>	<b>Annexe 00</b> Version définitive du 21/03/2025
--	--

Arrêté établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Occitanie page i à vi

Index des annexes

page 0

### Fiches Cultures :

N°	Culture	Méthode de calcul	Page
1	Céréales à paille	Calcul du bilan azoté	1
2	Maïs et sorgho	Calcul du bilan azoté	8
3	Colza	Calcul du bilan azoté	15
4	Tournesol	Grille simplifiée / Héliotest	21
5	Soja	Dose plafond	25
6	Pois Chiche	Dose plafond	26
7	Chanvre	Calcul du bilan azoté	27
8	Prairies et cultures fourragères	Calcul du bilan azoté	29
9	Viticulture	Dose plafond	34
10	Arboriculture	Dose pivot	36
11	Maraîchage	Dose pivot ou plafond	40
12	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Dose plafond	45
13	Tabac	Calcul du bilan azoté	46
14	Cultures Portes-graines	Calcul du bilan azoté / Dose plafond	49
15	Autres cultures	Dose plafond	53

### Fiches transversales fournissant des éléments nécessaires aux calculs indiqués dans les fiches Cultures :

Index	Titre	Page
A	Liste des départements et cantons composants les zones Occitanie Ouest et Occitanie Est	54
B	Types de sols de la région Occitanie (complétés des valeurs de Rf et Mh)	58
C	Besoins unitaires en azote (b et bq) des variétés de blé (en kg N/q)	64
D	Effet du précédent (valeurs bp et Mr)	66
E	Valeurs du Ri et du Pi par type de sol en fonction de la pluviométrie et de l'azote disponible à la récolte du précédent ou du reliquat azoté en entrée hiver pour l'Ouest Occitanie	68
F	Valeurs du Ri et du Pi par type de sol en fonction de la pluviométrie et de l'azote disponible à la récolte du précédent ou du reliquat azoté en entrée hiver pour l'Est Occitanie	87
G	Rendements de référence pour la région Occitanie	105
H	Teneur en azote, coefficients d'équivalence (keq) et azote potentiellement libéré jusqu'en sortie d'hiver (APLSH) des produits résiduels organiques (PRO)	119
I	Protocole pour l'analyse de sol	138
J	Conditions de prélèvement pour les analyses d'effluents d'élevage	140
K	Dispositif de surveillance des reliquats azotés	141